

9 h à 10 h	Ouverture du bureau de vote pour le 1er tour-municipalité	9 h à 10 h
10 h 00	<i>Dernier délai pour le vote par correspondance dans la boîte aux lettres de l'administration communale.</i>	10 h 00
12 h 00	Publication des résultats	12 h 00

Cinq membres de la Municipalité sont élus à la majorité absolue :
l'on passe à l'élection du syndic

Il n'y a pas de candidat ayant obtenu la majorité absolue : l'on passe à un 2^{ème} tour-municipalité à la majorité relative

Ou

12 h 15	Si élection tacite du syndic : dépôt de la liste auprès du Président du bureau			
12 h 30	Publication des résultats et clôture des opérations.	Dernier délai de dépôt des listes pour : le 1^{er} tour-syndic auprès du Président du bureau	Dernier délai de dépôt des listes pour : le 2^{ème} tour-municipalité auprès du Président du bureau	12 h 30 précises
		Ouverture du bureau de vote pour : le 1^{er} tour-syndic	Ouverture du bureau de vote pour : le 2^{ème} tour-municipalité	13 h 30 à 14 h 30
		Publication des résultats et clôture des opérations	Publication des résultats : un-e municipal-e est élu-e <i>l'on passe à l'élection du syndic</i>	15 h 00
		ou	Si élection tacite du syndic dépôt de la liste auprès du Président du bureau	15 h 15
		Dernier délai de dépôt des listes pour : le 2^{ème} tour-syndic auprès du Président du bureau	Publication des résultats et clôture des opérations, ou dernier délai de dépôt des listes pour : le 1^{er} tour-syndic auprès du Président du bureau	15 h 30 précises
		Ouverture du bureau de vote pour le 2^{ème} tour-syndic	Ouverture du bureau de vote pour le 1^{er} tour-syndic	16 h 30 à 17 h 30
		Publication des résultats et clôture des opérations.	Publication des résultats et clôture des opérations, ou	18 h 00
			Dernier délai de dépôt des listes pour le 2^{ème} tour-syndic auprès du Président du bureau	18 h 30 précises
			Si élection tacite du syndic, Publication des résultats et clôture des opérations, ou	19 h 00
			Ouverture du bureau de vote pour le 2^{ème} tour-syndic	19 h 30 à 20 h 30
			Publication des résultats et clôture des opérations.	21 h 00



Election des membres de la Municipalité puis du syndic

Dimanche 7 mars 2021

Il est conseillé de consulter :

- le pilier public
- le site internet

afin de connaître les résultats entre chaque votation.

Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte